



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/TPCW.3/5
27 janvier 1982

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne),
19-23 avril 1982

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'INSTITUT SUPÉRIEUR AFRICAÏN
DE FORMATION ET DE RECHERCHE
TECHNIQUES (NAIROBI)

M82-195

RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'INSTITUT SUPERIEUR AFRICAIN
DE FORMATION ET DE RECHERCHE TECHNIQUES (NAIROBI)

I. Introduction

Le paragraphe 5 h) de la résolution 348 (XIV) adoptée à Rabat par la Conférence des ministres de la CEA le 27 mars 1979 priait le Secrétaire exécutif de la Commission de soumettre à chaque réunion de la Conférence des ministres des rapports d'activité sur le fonctionnement de l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques dont la création avait été décidée au paragraphe 2. Par la suite, Nairobi (Kenya) a été choisi pour abriter le siège.

Dans un rapport sur l'Institut soumis à la seizième session de la Commission (et septième réunion de la Conférence des ministres) tenue à Freetown (Sierra Leone) du 6 au 11 avril 1981, l'attention des ministres a été appelée sur un certain nombre de difficultés qui faisaient obstacle à la création effective de l'Institut, à savoir :

- i) le nombre insuffisant de participants;
- ii) l'insuffisance des contributions au budget de l'Institut;
- iii) le peu d'enthousiasme des Etats membres à ratifier les statuts de l'Institut et à s'acquitter de leurs contributions.

L'alternative qu'offrait ledit rapport à la Conférence des ministres était soit de fermer l'Institut soit de prier instamment les Etats membres d'apporter un appui efficace à la survie de l'Institut.

Après examen du rapport, la Conférence des ministres a invité tous les Etats membres "à apporter sans réserve leur appui politique, moral et financier à l'Institut pour lui permettre de continuer ses activités et de se développer". La Conférence a également prié le Secrétaire exécutif de "convoquer aussi vite que possible une réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut afin de résoudre les difficultés de l'Institut et d'envisager les moyens qui permettraient de faire fonctionner efficacement les rouages de gestion de l'Institut".

II. Réunion extraordinaire du Conseil d'administration

La réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut qui avait été demandée par la Conférence des ministres s'est tenue à Addis-Abeba les 15 et 16 juin 1981.

Ont participé à la réunion 39 personnes représentant les pays suivants : Djibouti, Egypte, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Niger, Nigéria, République-Unie du Cameroun, Tchad et Zaïre ainsi que des représentants de la CEA et de l'OUA qui sont, de droit, membres du Conseil d'administration. Ont également participé à la réunion des représentants de l'OIT, de l'OMS, de l'ONUDI et du PNUD invités à y assister en tant qu'observateurs. La Haute-Volta, Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la République centrafricaine se sont excusés par télégrammes de n'avoir pas pu assister à la réunion.

Les participants à la réunion ont, au cours de leurs travaux, fait preuve d'un sens aigu de leurs responsabilités et d'une grande conscience et ils ont abordé les problèmes de l'Institut de manière raisonnable et pratique. Au nombre des décisions importantes qu'ils ont prises, on peut citer notamment les suivantes :

- i) La CEA et l'OUA ont été nommées membres de droit du Conseil d'administration et du Comité exécutif avec droit de vote.
- ii) Le Tchad a été élu Président du Conseil et l'Egypte Vice-Président.
- iii) Les pays suivants ont été élus pour représenter leurs sous-régions au sein du Comité exécutif :
 - Djibouti pour l'Afrique de l'Est
 - Le Lesotho pour l'Afrique australe
 - La République-Unie du Cameroun pour l'Afrique du Centre
 - La Jamahiriya arabe libyenne pour l'Afrique du Nord
 - Le Libéria pour l'Afrique de l'Ouest
- iv) Le plan directeur qui expose en détail le déroulement de la mission, les objectifs, les programmes et la conception de l'Institut a été adopté en vue de son exécution.
- v) Le projet de coopération technique visant à solliciter un appui financier pour la construction des bâtiments, l'achat du matériel et l'élaboration des programmes a été adopté.
- vi) Le Conseil a autorisé l'envoi dans des pays africains et autres d'une mission spéciale d'appel de fonds qui serait constituée de la manière suivante :
 - le Président du Conseil (chef de la mission);
 - un ministre du gouvernement du pays hôte (Kenya);
 - un représentant de la CEA;

- un représentant de l'OUA;
 - le Directeur général de l'Institut.
- vii) Les Etats membres ont été invités à détacher du personnel à l'Institut à leurs propres frais; le coût de ces détachements serait considéré comme un paiement à faire valoir sur leurs contributions au budget de l'Institut.
- viii) Par ailleurs, les Etats membres ont été priés instamment d'examiner la possibilité de créer des comités nationaux chargés de suivre la question de l'Institut.

Des exemplaires du rapport de la réunion mentionnée ci-dessus ont été envoyés à tous les Etats membres, auxquels le Secrétaire exécutif adressait en même temps un appel, leur demandant d'apporter leur appui à l'Institut pour que ce dernier puisse commencer à fonctionner sans plus tarder.

III. Adhésion et appui financier

Depuis le dernier rapport à la Conférence des ministres, quatre nouveaux pays seulement sont devenus membres de l'Institut, le Lesotho, le Libéria, le Tchad et le Zaïre, ce qui, avec l'Egypte, le Ghana, la Haute-Volta, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal qui adhéraient déjà aux statuts, porte à 12 le total des pays membres à la date du 1er janvier 1982. La situation en ce qui concerne le nombre d'adhésions n'est donc guère encourageante en dépit de plusieurs missions entreprises aussi bien par le Directeur général de l'Institut que par la CEA et des appels répétés adressés aux Etats membres par lettres ou télégrammes, mais elle l'est encore moins en ce qui concerne les contributions. A ce jour, deux pays seulement, à savoir le Nigéria et le Kenya, ont rempli leurs obligations financières en versant leurs contributions pour 1980-1981.

Il convient de mentionner que trois pays, à savoir le Botswana, Madagascar et Maurice, ont indiqué qu'ils n'étaient pas encore disposés à devenir membres de l'Institut. Cela n'implique pas toutefois un manque d'intérêt pour le type de personnel que l'Institut est supposé former, notamment un personnel soucieux d'utiliser toutes les ressources de la technologie et capable d'innover sur le plan technique.

IV. Accord de siège

Depuis la dernière réunion de la Conférence des ministres, l'accord de siège aux termes duquel le Kenya doit abriter l'Institut a enfin été approuvé et signé par le Gouvernement kényen et par les responsables de l'Institut, ce qui a accru l'appui dont bénéficie l'Institut et entériné son existence dans le pays hôte.

V. Financement de l'Institut

En 1981, le PNUD n'avait accordé que 675 000 dollars des Etats-Unis à l'Institut au lieu de 1 million de dollars essentiellement parce que l'Institut n'étant pas encore entré en activité n'était pas en mesure d'utiliser le montant initialement prévu mais aussi parce que les gouvernements africains n'accordaient pas un appui suffisant à l'Institut. En 1982, la situation s'étant aggravée à cet égard, le PNUD a décidé de supprimer toute aide à l'Institut au cours du cycle de programmation 1982-1986. Cette décision compromet très fortement le succès des efforts déployés par les pays africains pour parvenir à l'autosuffisance technologique. A moins que l'Institut ne reçoive des fonds d'autres sources et en particulier des gouvernements des pays africains eux-mêmes, il devra faire face à une grave crise financière. En attendant, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain a pu, grâce à des dons du Gouvernement nigérian, allouer 99 358 dollars des Etats-Unis pour la formation au sein de l'Institut en 1982. Une aide a également été accordée à ce dernier par la CEA et par le secrétariat du Commonwealth sous forme de bourses de perfectionnement destinées à des Africains devant suivre les premiers cours dispensés par l'Institut.

Il va sans dire que le don du Fonds d'affectation spéciale et les contributions des deux Etats membres ne pourront en aucun cas suffire et ne permettront pas de construire les bâtiments, d'acheter le matériel ou de recruter le personnel nécessaire à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

Les démarches en vue du recrutement du conseiller technique en chef de l'Institut et de son assistant administratif qui aurait dû être financé grâce à l'aide du PNUD en 1981 ont été interrompues du fait de la réduction de l'aide accordée par le PNUD puis de la cessation de sa contribution financière. Plusieurs organismes donateurs ont fait savoir au secrétariat qu'ils n'accepteraient d'apporter leur appui à l'Institut que si les gouvernements des pays africains eux-mêmes ne les persuadaient de leur détermination à soutenir l'Institut et à consentir des sacrifices.

VI. Missions

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, plusieurs missions de promotion et de consultation ont été entreprises par le Directeur général de l'Institut et par des fonctionnaires de la CEA dans un certain nombre de pays appartenant à toutes les sous-régions pour discuter de l'adhésion de ces pays aux statuts de l'Institut et de leur contribution à son budget. Bien que ces missions aient toutes été bien accueillies et aient invariablement reçu l'assurance que ces pays appuyaient l'Institut, il n'en est résulté aucune mesure concrète de la part de ces pays.

La mission d'appel de fonds est toujours en cours de préparation et a été reportée par deux fois, notamment en raison de la situation politique actuelle du Tchad, qui ne facilite pas l'harmonisation du programme de la mission.

VII. Activités de formation

Un premier stage spécial de trois mois débouchant sur un diplôme a été organisé par l'Institut d'octobre à décembre 1981 à l'intention des techniciens travaillant dans le domaine des télécommunications. Un certain nombre de pays ont envoyé des participants au stage et des consultants ont été recrutés sur place pour assurer ce dernier.

A l'occasion de ce stage, on a inauguré solennellement les programmes de formation de l'Institut. Des représentants du corps diplomatique, de l'OUA et de la CEA ont participé à la cérémonie.

Des cours complémentaires de courte durée sont prévus en 1982 et les autorités du Centre se proposent de lancer d'ici au mois d'octobre de cette année des cours complets à l'issue desquels sera délivré un diplôme et conféré un grade si un nombre suffisant de pays ont adhéré et si les fonds disponibles sont assez importants pour que l'on puisse recruter le personnel nécessaire à l'élaboration et à l'exécution des programmes de formation de l'Institut.

VIII. Appui politique

La CEA a collaboré étroitement avec le secrétariat de l'OUA en ce qui concerne les affaires de l'Institut. L'OUA a fait preuve de beaucoup d'intérêt pour ce dernier et a participé aux réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration de l'Institut. Le Directeur général de l'Institut a également maintenu des consultations étroites avec l'OUA. On sait de source bien informée que l'OUA se propose pour sa part d'appeler l'attention du Conseil des ministres lors de sa session de février 1982 à Addis-Abeba sur les difficultés que rencontre l'Institut en vue de mobiliser un appui politique et matériel en faveur de ce dernier. Les secrétariats de la CEA et de l'OUA sont déterminés à continuer de travailler de concert pour soutenir l'Institut.

IX. Reconnaissance du rôle de l'Institut par la Conférence des ministres de l'industrie

La sixième Conférence des ministres africains de l'industrie qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 1981 afin d'examiner les principes directeurs pour la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique s'est attentivement penchée sur la question de la mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle, en particulier de la main-d'oeuvre technique et du personnel de gestion. C'est à cet égard

que l'attention a été appelée sur le rôle important que l'Institut pourrait jouer, de concert avec d'autres institutions régionales oeuvrant dans le domaine de la technologie, dans la constitution de la base institutionnelle dont l'Afrique a tant besoin pour parvenir à l'autosuffisance en matière de main-d'oeuvre technique. La survie de l'Institut devient, dans ce contexte, un élément extrêmement important de tout effort soutenu en vue d'atteindre les objectifs et le but fixés pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

X. Facteurs faisant obstacle au fonctionnement de l'Institut

Les principaux facteurs qui empêchent l'Institut de décoller véritablement n'ont presque pas changé au cours de l'année écoulée :

- i) Il manque encore la dernière signature requise pour que ses statuts puissent entrer pleinement en vigueur. C'est probablement ce qui freine le plus le développement de l'Institut et c'est probablement ce qui fait que les organismes donateurs ne se montrent plus très disposés à fournir un appui financier.
- ii) Les contributions au budget de l'Institut sont encore si maigres que l'Institut n'est toujours pas en mesure de recruter le personnel qualifié qui avait été en principe retenu en 1980, et encore moins de se lancer dans l'exécution de ses programmes de construction et d'achat de matériel. Si la situation ne s'améliore pas, tout retard enregistré dans la mise en oeuvre de ces activités compromettrait gravement l'existence même de l'Institut.
- iii) Il semble maintenant que seul un appui moral, politique et financier soutenu des Etats membres puisse sauver l'Institut. A moins que les gouvernements des pays africains ne démontrent de manière plus concrète qu'ils ont besoin de l'Institut et qu'ils sont déterminés à lui faire remplir sa mission, l'Afrique risque de perdre une occasion exceptionnelle de former sur place les hommes et les femmes dont elle a besoin pour maîtriser, développer et appliquer les techniques qui permettront avec les ressources naturelles locales de faire de l'Afrique un continent où il fera bon vivre pour chacun et pour tous.

Mesures nécessaires

Toutes les parties concernées doivent se décider à oeuvrer de concert et à consentir des sacrifices dans l'intérêt de l'autonomie collective de l'Afrique de manière que l'Institut ait suffisamment de membres et dispose des fonds et des services d'Africains qualifiés nécessaires pour pouvoir remplir sa mission.